AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217202803-20260915-20260903-DE
en date du 16/09/2026 ; REFERENCE ACTE : 20260903

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 01/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 septembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 18

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1ier septembre 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, CHALLIOL Marianne, CHAMOUX Sylvain, COUPEAU Stéphane, DEROUET Florence, GANDON Sébastien, LEMAIRE Sandrine, MENARD Marie-Pierre, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre

ABSENTS ET EXCUSÉS :
Mme HUBERT Florence qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck
M JOUSSE Sylvain qui donne pouvoir à M GANDON Sébastien
M REMARS Jacky qui donne pouvoir à M ANNIC Régis
M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à Mme ROBIN Murielle
M LARQUET Tom

Mme CHALLIOL Marianne est élue secrétaire de séance

Délibération n°202609/03

CONVENTION DE DROIT DE PASSAGE

À la suite des acquisitions de la commune et des aménagements effectués le long de la route Souligné, dans la poursuite de la Ronde verte, il convient de conventionner avec M Thieulard et Mme Thault pour établir un droit de passage sur des parcelles dont ils sont propriétaires.

Ce droit de passage sera accordé sur une largeur de 2 mètres pour une durée de 10 ans.
Les parcelles concernées par ce droit de passage sont les parcelles cadastrales :

- A1345
- A725
- A1341

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de droit de passage et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Franck BRETEAU

MAIRIE DE ST GEORGES-DU-BOIS 72700 (Sarthe)

Date de publication : 16/09/2026